

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS389

présenté par

Mme Marsaud, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 7

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« Il est ajouté un II ainsi rédigé : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.